

Arrêté du 23 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 26 février 2016 portant détermination pour l'année 2016 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale

23/12/2016

Ce texte fixe à 6 579,2 millions d'euros pour 2016 le montant de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation.